

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 29/06/2024 Date d'affichage : 29/06/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madel BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Sylvie COUPE, Mme Laë SALIOT, Mr Michel LEBOUÇ.
--	--

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ

N°86- 2024

Tarifs Garderie et Cantine pour la rentrée 2024

Comme chaque année, il revient au conseil municipal de fixer les tarifs cantine et garderie pour la rentrée 2024/2025.

Pour l'année 2023/2024, les tarifs étaient les suivants :

Cantine	Garderie
4,40 € par enfant	0,80 € par demi-heure
6,00 € par adulte	1,10 € par demi-heure au-delà de 18h10

Il est proposé d'appliquer une hausse de 5.532 % pour tenir compte de l'inflation des produits alimentaires mais de ne pas appliquer de hausse pour supporter les coûts supplémentaires liés à l'augmentation des salaires et de l'énergie.

Voici les tarifs proposés pour l'année 2024/2025 :

Cantine	Garderie
4,70 € par enfant	0,85 € par demi-heure
6,50 € par adulte	1,20 € par demi-heure au-delà de 18h10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année 2024-2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le